Ma Liberté, c'est la Laïcité

JOURNÉE DE RENCONTRE VVV / LJN

(Ville Vie Vacances / Loisirs des Jeunes dans le Nord)

Martine Cerf, 31 mai 2013

EGALE
Egalité Laïcité Europe
TOUS ENSEMBLE, TOUS ÉGAUX

Page suivante

Sommaire

Comment utiliser ce diaporama

Vous pouvez soit suivre ce diaporama du début à la fin en cliquant sur le bouton à la fin de chaque page,

ou aller directement au chapitre de votre choix en cliquant sur les différents boutons ou

Vous pouvez à tout moment vous rendre au sommaire en cliquant sur le bouton

EGALE
Egalité Laïcité Europe
TOUS ENSEMBLE, TOUS ÉGAUX

Sommaire

- **Qu'est-ce que la laïcité ?**
- **Pourquoi la laïcité ?**
- **Ce que n'est pas la laïcité.**
- **Application de laïcité dans les services publics.**
- **Des repères pour la laïcité**
  - Liberté de conscience
  - Séparation des Églises et de l'État
  - Neutralité de l'État
  - Liberté des cultes
  - Égalité des droits
  - Respect du pluriculturalisme
- **Bibliographie et sitographie pratiques**

EGALE
Egalité Laïcité Europe
TOUS ENSEMBLE, TOUS ÉGAUX

Page suivante

Qu'est-ce que la laïcité ? 1/3

La laïcité est la séparation des Églises et de l'État matérialisée dans ses principes par la loi du 9 décembre 1905.

Titre 1er : Principes

Article 1

La République assure la liberté de conscience

Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public

Article 2

La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte….

EGALE
Egalité Laïcité Europe
TOUS ENSEMBLE, TOUS ÉGAUX

Page suivante
Sommaire

Qu'est-ce que la laïcité ? 2/3

Titre Ier : Principes.

Article 1

La République assure la liberté de conscience.

Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

C'est-à-dire la liberté pour chacun d'avoir une religion, ou d'être athée, agnostique, indifférent et de pouvoir changer de religion ou de conviction, selon sa volonté.

L'État veille à ce que les cultes puissent s'exercer librement. Ceci n'implique aucune obligation de financement public.

Les seules limitations apportées à l'exercice des cultes relèvent du respect de l'ordre public.

EGALE
Egalité Laïcité Europe
TOUS ENSEMBLE, TOUS ÉGAUX

Page suivante

Sommaire

Qu'est-ce que la laïcité ? 3/3

Titre Ier : Principes.(suite)

Article 2
La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. …
Pourront toutefois être inscrites auxdits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons.

L'État ou les collectivités territoriales doivent traiter tous les cultes de la même façon et n'attribuer de fonds publics à aucun d'entre eux.

Ces exceptions concernent les cas où les populations concernées ne peuvent avoir accès à une église, un temple, une mosquée, une synagogue…

EGALE
Egalité Laïcité Europe
TOUS ENSEMBLE, TOUS ÉGAUX

Page suivante
Sommaire

Pourquoi la laïcité ? 1/3

« La laïcité doit pénétrer les esprits et débusquer les dogmatismes jusqu'au cœur de chaque individu, par une discipline permanente. Le respect de soi-même peut seul enseigner le respect des autres. »

La laïcité républicaine est donc bien à la fois une institution collective (c'est-à-dire une organisation de l'État telle qu'il s'interdise toute action autoritaire et déloyale sur les consciences, et qu'il veille soigneusement à ce que nul parti, nulle secte, nulle opinion même ne puisse en exercer), et une ascèse individuelle, une conquête de soi sur soi-même. »

Claude Nicolet,
L'idée républicaine en France, Gallimard

EGALE
Egalité Laïcité Europe
TOUS ENSEMBLE, TOUS ÉGAUX

Pourquoi la laïcité ? 2/3

- **Une garantie de liberté**
  - La liberté absolue de conscience est garantie , c'est-à-dire la liberté d'avoir la croyance ou conviction philosophique de son choix et d'en changer à sa guise.
  - La liberté d'expression également, dans le cadre des restrictions établies par la loi.

- **Une volonté d'égalité**
  - L'État étant neutre, il considère les citoyens également, et n'établit aucune hiérarchie entre les croyances et les convictions qu'ils professent.

  - Toute discrimination entre les citoyens est interdite en particulier pour des raisons liées à leurs croyances ou convictions.

EGALE
Egalité Laïcité Europe
TOUS ENSEMBLE, TOUS ÉGAUX

Pourquoi la laïcité ? 3/3

- **Une recherche d'émancipation**

  - La laïcité permet à chacun d'avoir un libre accès à l'instruction dans une école neutre qui ne cherche à inculquer aucun dogme, aucune croyance, aucune conviction.

    - Pour exercer son esprit critique pour mieux appréhender son environnement,
    - Pour donner à chacun la capacité de décider par lui-même en toutes circonstances,
    - Pour contribuer à la construction de la société en fonction de ses propres critères.

Ce que n'est pas la laïcité 1/1

- **La laïcité n'est pas l'athéisme**
  L'État ne professe aucune religion ou conviction. Il est neutre.

- **La laïcité n'est pas l'uniformité des pensées**
  Personne n'est tenu d'être « identique » à son voisin. La seule obligation est de respecter la loi.

- **La laïcité n'est pas opposée aux religions**
  L'État n'en reconnait aucune, mais il est le garant de la liberté de croire et de la liberté des cultes.

- **La laïcité n'est pas que la liberté d'exercer sa religion**
  C'est la liberté de conscience des individus qui englobe également toutes les convictions philosophiques et non religieuses : athées, agnostiques, indifférents aux religions. C'est une liberté garantie à chaque individu.

EGALE
Egalité Laïcité Europe
TOUS ENSEMBLE, TOUS ÉGAUX

Page suivante
Sommaire

Application de la laïcité dans les services publics

- Les agents qui agissent dans le cadre du service public ou en délégation de service public représentent l'autorité publique (État, collectivités territoriale, hospitalière etc.)

- Ils expriment la neutralité de l'autorité publique : ils ne manifestent pas leurs convictions personnelles religieuses ou politiques et accueillent tous les citoyens de la même façon.

- La Charte de la laïcité dans les services publics affichée dans tous les services publics résume les obligations de tous, agents et usagers.

Voir la Charte

EGALE
Egalité Laïcité Europe
TOUS ENSEMBLE, TOUS ÉGAUX

Des repères pour la laïcité …

EGALE
Egalité Laïcité Europe
TOUS ENSEMBLE, TOUS ÉGAUX

Page suivante

Liberté de conscience 1/3

« Certains hommes croient en un dieu. D'autres en plusieurs. D'autres se tiennent pour agnostiques et refusent de se prononcer . D'autres enfin sont athées. Tous ont à vivre ensemble. Et cette vie commune, depuis la première Déclaration des droits de l'homme, doit assurer à tous à la fois la liberté de conscience et l'égalité de droits. »

Henri Pena-Ruiz, philosophe

EGALE
Egalité Laïcité Europe
TOUS ENSEMBLE, TOUS ÉGAUX

Liberté de conscience 2/3

La liberté de conscience, c'est la liberté pour chacun d'avoir une religion, ou d'être athée, agnostique, indifférent et de pouvoir changer de religion ou de conviction, selon sa volonté.

Elle est garantie par :

- **La déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 annexée à la Constitution de 1958,**

- **L'article 1er de la loi de séparation du 9 décembre 1905 :**
  « la République assure la liberté de conscience. »

- **L'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme :**
  « Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion… »

EGALE
Egalité Laïcité Europe
TOUS ENSEMBLE, TOUS ÉGAUX

Page suivante
Sommaire

Liberté de conscience 3/3

La liberté de conscience englobe la liberté religieuse. Elle comprend la liberté de ceux qui n'ont pas de religion comme de ceux qui en ont une. Le respect général de la liberté de conscience permet de n'établir aucune hiérarchie entre les croyances et les convictions.

Si la liberté de conscience est absolue (nul ne peut être inquiété pour ce qu'il pense ou ce qu'il croit), la liberté d'agir au nom de sa croyance ou de ses convictions est encadré par la loi commune et le respect de l'ordre public. (par ex. une procession dans la rue doit faire l'objet d'une demande d'autorisation)

EGALE
Egalité Laïcité Europe
TOUS ENSEMBLE, TOUS ÉGAUX

Séparation des églises et de l'État 1/7

« En un mot, je veux, je le répète, ce que voulaient nos pères, l'Église chez elle et l'État chez lui ».

Victor Hugo

Discours à la Chambre des députés dans la discussion du projet de loi sur l'enseignement (loi Falloux), le 15 janvier 1850

EGALE
Egalité Laïcité Europe
TOUS ENSEMBLE, TOUS ÉGAUX

Séparation des églises et de l'État 2/7

La Constitution française de 1958

Fondement de la laïcité, la séparation des Églises et de l'État a été votée en France le 9 décembre 1905 avec trois objectifs majeurs : établir un État de droit basé sur la raison, respecter la liberté de conscience de chaque citoyen, veiller à l'égalité de tous.

ARTICLE PREMIER.

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. …

Indivisible signifie que tous les territoires sont soumis à la même loi.

Le caractère laïque de la République est affirmé, mais ce que recouvre la laïcité n'est défini que dans la loi du 9 décembre 1905

Toutes les croyances sont mises sur un pied d'égalité.
Aucune différence, y compris religieuse ne peut induire d'inégalité de traitement entre les citoyens

EGALE
Egalité Laïcité Europe
TOUS ENSEMBLE, TOUS ÉGAUX

Sommaire

Séparation des églises et de l'État 3/7

Loi concernant la séparation des églises et de l'Etat du 9 décembre 1905

Titre Ier : Principes.

Article 1
La République assure la liberté de conscience.

Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

C'est-à-dire la liberté pour chacun d'avoir une religion, ou d'être athée, agnostique, indifférent et de pouvoir changer de religion ou de conviction, s'il le souhaite.

L'État veille à ce que les cultes puissent s'exercer librement. Ceci n'implique aucune obligation de financement public.

Les seules limitations apportées à l'exercice des cultes relèvent du respect de l'ordre public.

EGALE
Egalité Laïcité Europe
TOUS ENSEMBLE, TOUS ÉGAUX

Page suivante
Sommaire

Séparation des églises et de l'État 4/7

Loi concernant la séparation des églises et de l'Etat du 9 décembre 1905

Titre Ier : Principes.(suite)

Article 2
La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte...
Pourront toutefois être inscrites auxdits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons.

L'État ou les collectivités territoriales doivent traiter tous les cultes de la même façon et n'attribuer de fonds publics à aucun d'entre eux.

Ces exceptions s'appliquent dans les cas où les populations concernées ne peuvent avoir accès à une église, un temple, une mosquée, une synagogue…

EGALE
Egalité Laïcité Europe
TOUS ENSEMBLE, TOUS ÉGAUX

Page suivante
Sommaire

Séparation des églises et de l'État 5/7

La Convention européenne des droits de l'homme

ARTICLE 9
Liberté de pensée, de conscience et de religion
…
2. La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui.

La légitimité de ces restrictions est reconnue, dans l'intérêt de tous.

EGALE
Egalité Laïcité Europe
TOUS ENSEMBLE, TOUS ÉGAUX

Séparation des églises et de l'État 6/7

La Convention européenne des droits de l'homme

ARTICLE 10 **Liberté d'expression**

1. Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière…

La liberté d'expression dans les medias et la liberté de création sont ainsi garanties.

EGALE
Egalité Laïcité Europe
TOUS ENSEMBLE, TOUS ÉGAUX

Page suivante
Sommaire

Séparation des églises et de l'État 7/7

La Convention européenne des droits de l'homme

ARTICLE 10 **Liberté d'expression (suite)**

2. L'exercice de ces libertés comportant des devoirs et des responsabilités peut être soumis à certaines formalités, conditions, restrictions ou sanctions prévues par la loi, qui constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à l'intégrité territoriale ou à la sûreté publique, à la défense de l'ordre et à la prévention du crime, à la protection de la santé ou de la morale, à la protection de la réputation ou des droits d'autrui, pour empêcher la divulgation d'informations confidentielles ou pour garantir l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire.

L'exercice de ce droit ne doit pas porter atteinte à l'ordre public et à l'intérêt général.
Ces restrictions ne peuvent justifier l'existence d'un « délit de blasphème », mais proscrivent tout appel à la haine visant un individu ou un groupe.

EGALE
Egalité Laïcité Europe
TOUS ENSEMBLE, TOUS ÉGAUX

Page suivante
Sommaire

Neutralité de l'État 1/2

« Tout agent public a un devoir de stricte neutralité. Il doit traiter également toutes les personnes et respecter leur liberté de conscience.

Le fait pour un agent public de manifester ses convictions religieuses dans l'exercice de ses fonctions constitue un manquement à ses obligations. »

Charte de la laïcité dans les services publics

EGALE
Egalité Laïcité Europe
TOUS ENSEMBLE, TOUS ÉGAUX

Neutralité de l'État 2/2

La neutralité de la puissance publique (État, communes, départements, régions etc.) et de ses représentants, garantit la liberté de conscience, mais aussi l'indépendance des religions.

Tous les agents des services publics ou assurant une délégation de service public doivent afficher une neutralité de confession et d'opinion et veiller à ce que les usagers soient traités de la même façon, sans aucune distinction.

Voir la Charte de la laïcité dans les services publics

EGALE
Egalité Laïcité Europe
TOUS ENSEMBLE, TOUS ÉGAUX

Liberté des cultes 1/2

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.

Article X de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789

EGALE
Egalité Laïcité Europe
TOUS ENSEMBLE, TOUS ÉGAUX

Liberté des cultes 2/2

L'État garantit la liberté des cultes à la condition qu'ils respectent la loi commune, qu'ils ne troublent pas l'ordre public. Il veille à ce que chaque religion dispose de lieux de culte, mais la loi de 1905 lui interdit de les financer.

Cette liberté de culte n'est pas une liberté totale de manifester sa religion, ce qui reste soumis à l'ordre public et à l'intérêt général.

Elle ne permet pas davantage d'exiger de l'État qu'il respecte des prescriptions religieuses comme les interdits alimentaires par exemple.

EGALE
Egalité Laïcité Europe
TOUS ENSEMBLE, TOUS ÉGAUX

Égalité des droits 1/2

L'exercice des droits naturels n'a de bornes que celles qui en assurent la jouissance aux autres membres de la société.[…] Les lois doivent être claires, précises, uniformes pour tous les citoyens

Gilbert du Motier, marquis de Lafayette

Lecture du projet de déclaration des droits de l'Homme, faite devant l'Assemblée constituante par (1757-1834), député de la noblesse aux États Généraux, le 11 juillet 1789.

EGALE
Egalité Laïcité Europe
TOUS ENSEMBLE, TOUS ÉGAUX

Page suivante
Sommaire

Égalité des droits 2/2

L'égalité en droit ou l'égalité des droits est inscrit en toutes lettres dès l'art. 1er de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ».

L'égalité des droits est le fondement de la justice : la même loi s'applique à tous. Elle ne conduit pas nécessairement à une égalité de fait ; il persiste des inégalités (inégalités des chances, inégalités économiques…) auxquelles il convient également de remédier par des mesures qui ne portent pas atteinte à l'égalité des droits qui reste le socle de la paix sociale.

EGALE
Egalité Laïcité Europe
TOUS ENSEMBLE, TOUS ÉGAUX

Respect du pluriculturalisme 1/2

« S'intégrer ne signifie pas renoncer à ses origines particulières pour se couler dans un moule uniforme, pour que tout le monde ressemble à tout le monde.... Cette démarche volontaire nous permet d'oublier ce qui nous sépare, de nous mettre d'accord sur des règles communes que nous avons acceptées, puis de dialoguer ensemble pour mieux nous respecter mutuellement, tels que nous sommes. »

Blandine Kriegel

philosophe, ancienne présidente du Haut conseil à l'intégration,
Entretien dans L'Arche n° 548, octobre 2003

EGALE
Egalité Laïcité Europe
TOUS ENSEMBLE, TOUS ÉGAUX

Respect du pluriculturalisme 2/2

Ciment du « bien vivre ensemble », la laïcité n'exige pas que tous les citoyens se conforment à un modèle unique.

La diversité culturelle est une réalité de la société. Elle peut librement s'exprimer dans le cadre de la loi commune. Aucune raison religieuse ou culturelle ne peut être invoquée pour contrevenir aux droits fondamentaux (comme l'égalité entre les hommes et les femmes ou la liberté de chacun de choisir sa religion ou ses convictions et d'en changer par exemple)

La laïcité renforce la fraternité, par le respect réciproque, la solidarité, par la relation basée sur ce qui nous rassemble (et pas sur ce qui nous divise), dans le respect des différences.

EGALE
Egalité Laïcité Europe
TOUS ENSEMBLE, TOUS ÉGAUX

Page suivante
Sommaire

Bibliographie et sitographie pratiques

- Ma Liberté c'est la Laïcité, Martine Cerf et Marc Horwitz, Armand Colin, 2012
- Actes du colloque organisé par le HCI : laïcité : de la définition du principe à son application pratique dans la fonction publique, décembre 2011. Consulter le document
- Laïcité, mode d'emploi - cadre légal et solutions pratiques: 42 études de cas, Dounia Bouzar, Eyrolles, 2010
- Laïcité à l'usage des éducateurs par la Ligue de l'enseignement, http://www.laicite-educateurs.org